



COMMISSION SCOLAIRE
DU LAC-SAIN-T-JEAN

COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL PERSONNEL ENSEIGNANT

PROJET de procès-verbal de la réunion du Comité des relations du travail (C.R.T.) du personnel enseignant, tenue le 20 septembre 2011 à 8h30 à la Salle 216 du Centre administratif, 350 boulevard Champlain Sud, à Alma.

PRÉSENCES :

POUR LA COMMISSION

Jérôme Carette
Jacinthe Girard
Sandra Larouche
Marie-Pascale Tremblay

POUR LE SYNDICAT

Johanne Bouchard
Anthony Gilbert
Pascale Juneau
Sonia Lamirande
Éric Paradis

ABSENCE :

Guyline Dubé

Aucune

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
1.	BIENVENUE	<p>Madame Jacinthe Girard assume la présidence et souligne la venue de madame Marie-Pascale Tremblay au sein du comité ainsi que de monsieur Éric Paradis, nouvellement élu comme vice-président du syndicat.</p> <p>Le secrétariat est assumé par madame Sonia Lamirande.</p>	
2.	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	<p>L'ordre du jour est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mot de bienvenue; 2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour; 3. Lecture et acceptation du procès-verbal du 31 mai 2011; 4. Formations journées pédagogiques (S); 5. Plan d'utilisation potentielle des enseignants MED(S); 6. Compensation pour 4^e rencontre de parents (S); 7. Tâche éducative versus réduction de tâche (S); 8. Gestion informatique (S); 9. Rapport trimestriel du PAE (P); 10. Sommes résiduelles des stages (P); 11. Rapport de la rentrée (P); 12. Information : <ol style="list-style-type: none"> 12.1 Dépôt du document sur le 32 heures 12.2 13. Affaires diverses : <ol style="list-style-type: none"> 13.1 	<p>L'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur Jérôme Carette après avoir ajouté les points :</p> <p>12.2 : Équité salariale; 12.3 : Imprimerie Web; 13.1 : Dates à retenir.</p> <p>Accepté à l'unanimité.</p>
3.	ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 MAI 2011	Monsieur Jérôme Carette fait la lecture du procès-verbal.	L'acceptation du procès-verbal du 31 mai 2011 est

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Suivis :</p> <p>6.1 Voyage à Barcelone : Madame Sandra Larouche mentionne que les données de recherche ont été très appréciées et qu'elles seront publiées dans une revue américaine. Une présentation de ces recherches pourrait être faite aux employés de la commission scolaire.</p> <p>7.2 Conseiller pédagogique : La personne engagée comme conseillère pédagogique en français est madame Jacinthe Fortin. Au préscolaire, madame Nathalie Harvey-Brassard a été engagée.</p>	<p>proposée par madame Sandra Larouche.</p> <p>Accepté à l'unanimité.</p>
4.	FORMATIONS JOURNÉES PÉDAGOGIQUES	<p>Madame Pascale Juneau demande le document sur l'offre de formation pédagogique. Elle s'informe également si les formations pédagogiques ont été présentées en début d'année aux enseignantes et enseignants (chapitre 4). Madame Sandra Larouche mentionne qu'ils ont recueilli les besoins en lien avec le projet éducatif. Madame Marie-Pascale Tremblay informe les membres du comité que les informations avaient été amassées en juin afin d'inscrire les enseignantes et enseignants aux formations. Monsieur Jérôme Carette indique qu'un premier canevas a été fait à partir des besoins recueillis et dans le cadre d'évaluation du MELS. Ces formations sont présentées dans le document déposé par la commission scolaire. Une formation en mathématiques qui n'est pas inscrite dans le document aura lieu le 7 octobre.</p> <p>Madame Juneau demande de quelle façon la formation-conférence de Camil Sanfaçon a été offerte. Certaines enseignantes et certains enseignants n'étaient pas au courant. Elle mentionne que cette formation a été très appréciée par les participantes et participants.</p> <p>La réponse de madame Sandra Larouche est que la présence d'une école à</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		l'autre pouvait être variable selon leur projet éducatif.	
5.	PLAN D'UTILISATION POTENTIELLE DES ENSEIGNANTS MED.	Madame Jacinthe Girard présente le document déposé. À la fin de son remplacement, monsieur Dany Simard sera affecté à des périodes d'exploration de la formation professionnelle. Le secteur d'horticulture est en attente d'un possible prêt de carte et d'une augmentation de tâche. Ces tâches seront officialisées le 20 octobre, comme le prévoit la convention collective.	
6.	COMPENSATION POUR LA 4^E RENCONTRE DE PARENTS	Madame Pascale Juneau demande que l'information circule dans les milieux afin que les enseignantes et enseignants concernés (surtout en anglais intensif) soient au courant qu'une compensation peut être prise. Elle mentionne également que la forme de compensation est souvent différente d'une école à l'autre. Madame Sandra Larouche souligne que cette compensation se prend à un moment convenu entre la direction et l'enseignant. Madame Marie-Pascale Tremblay nous fait part que les enseignantes et les enseignants demandent souvent d'être compensés lors des journées pédagogiques. Madame Jacinthe Girard veillera à transmettre l'information qu'une compensation existe selon la clause 8-7.10.	
7.	TÂCHE ÉDUCATIVE VERSUS RÉDUCTION DE TÂCHE	<p>Monsieur Jérôme Carette explique la méthode de calcul.</p> <p>2 types de réductions au primaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une journée fixe; - à la période. <p>Méthode de calcul :</p> <p>Pour réduction à la journée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction d'une journée = -5 périodes 	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>- 46 périodes-5 = 41 périodes = le pourcentage de tâche</p> <p>Impact sur la tâche : Diminution de 5 périodes d'enseignement sur 1 journée de 5 périodes. Pas de réduction de garde.</p> <p>Si c'est 1 journée de 4 périodes d'enseignement, la tâche éducative sera réduite d'une période de garde ou autre.</p> <p>Demande à la période (réduction de périodes) : On divise la tâche d'enseignement par 41 (périodes d'enseignement). Ce qui donne le pourcentage de tâche. Tout le reste de la tâche sera pondéré selon le pourcentage établi.</p> <p>Madame Pascale Juneau mentionne que ce n'est pas une gestion universelle, que cette méthode de calcul est propre à notre commission scolaire. Il n'y a pas de balises nationales. Plusieurs types de situations existent, donc les libérations sont difficilement comparables entre enseignants. Par contre, Madame Juneau a la même interprétation sur la tâche que celle décrite par Monsieur Carette.</p>	
8.	GESTION INFORMATIQUE	<p>Monsieur Éric Paradis nous fait part que des enseignantes et enseignants se sont vu refuser l'utilisation de leur portable sur le réseau de la commission scolaire et dans d'autres lieux.</p> <p>Madame Jacinthe Girard mentionne que le réseau est maintenant ouvert aux ordinateurs portables des enseignants.</p> <p>Il n'y a toutefois pas encore d'ouverture pour les tablettes électroniques et les iPad.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Monsieur Jérôme Carette mentionne que très peu de commissions scolaires donnent accès au réseau pour du matériel qui n'appartient pas à la commission scolaire.</p> <p>Monsieur Éric Paradis demande si la « Mac adresse » peut être exploitée par la commission scolaire pour surveiller l'utilisation des portables. Madame Sandra Larouche nous informe que la commission scolaire doit s'assurer que la bande passante soit utilisée à des fins pédagogiques.</p> <p>Monsieur Paradis indique qu'avec la « Mac adresse », le « paper cut » n'aurait plus sa raison d'être. Madame Larouche explique que le « paper cut » permet d'économiser parce qu'il y a beaucoup de frais d'impression.</p> <p>Monsieur Paradis suggère qu'une politique d'accès au réseau informatique de la commission scolaire soit établie. Cela permettrait d'éviter les zones grises.</p> <p>Compte tenu des priorités pour 2011-2012, madame Jacinthe Girard souligne que la commission scolaire travaille présentement à mettre en place une politique sur l'utilisation des médias sociaux par les employés de la commission scolaire et des élèves également.</p> <p>Madame Pascale Juneau mentionne qu'un travail est déjà fait au niveau syndical à ce sujet. Le document d'information sera partagé à la commission scolaire.</p>	
9.	RAPPORT TRIMESTRIEL DU PAE	Dépôt du document.	
10.	SOMMES RÉSIDUELLES DES STAGES	Dépôt et explications du document par monsieur Jérôme Carette. La gestion	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>des sommes résiduelles doit être discutée en CPPE dans les écoles.</p> <p>Madame Pascale Juneau propose d'intégrer les modalités de répartition en annexe au procès-verbal. Elle est étonnée de l'ampleur de la somme résiduelle de cette année. Monsieur Jérôme Carette mentionne qu'un suivi serré est exercé, mais qu'une vérification sera faite.</p>	
11.	RAPPORT DE LA RENTRÉE	Le rapport sera déposé lors du Conseil des commissaires en soirée et sera transmis à la partie syndicale par la suite.	
12.	INFORMATION		
12.1	DÉPÔT DU DOCUMENT SYNDICAL SUR LE 32 HEURES	Dépôt du document sur le 32 heures. Monsieur Éric Paradis explique que le document a été revampé, mais que ce sont toujours les mêmes informations qui s'y retrouvent.	
12.2	ÉQUITÉ SALARIALE	<p>Madame Pascale Juneau mentionne que les enseignants du Collège d'Alma ont reçu les sommes de maintien de l'équité salariale.</p> <p>Madame Jacinthe Girard annonce que les sommes seront versées le jeudi 22 septembre aux enseignantes et enseignants concernés.</p>	
12.3	IMPRIMERIE WEB	<p>Dépôt et explication du document par madame Jacinthe Girard.</p> <p>Des prétests ont été effectués dans certaines écoles. Suite aux commentaires recueillis, le système a été amélioré. Le déploiement est fait dans les écoles et l'utilisation se fait sur une base volontaire. L'utilisation sera faite de façon progressive dans les écoles et un accompagnement offert. Un retour par la partie syndicale est attendu.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
13.	AFFAIRES DIVERSES	Dates à retenir : 3 novembre 2011 : Soirée reconnaissance 2 décembre 2011 : Fête de Noël 24 novembre 2011 : Fête du syndicat	
	LEVÉE DE LA RENCONTRE.	Levée de la rencontre à 9h55.	

Sonia Lamirande, secrétaire.

Mme Pascale Juneau, présidente
Syndicat de l'enseignement

Mme Jacinthe Girard, directrice
Service des ressources humaines